

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 237-2015
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2015.RRGR.898

Déposée le: 09.09.2015

Motion de groupe: Oui
Motion de commission: Non
Déposée par: PS-JS-PSA (Stucki, Bern) (porte-parole)
PS-JS-PSA (Baltensperger, Zollikofen)
Cosignataires: 23

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction: Direction de l'instruction publique
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Accessibilité: formation des professionnels de l'aménagement, du bâtiment et des technologies de l'information

Le Conseil-exécutif est chargé d'intégrer l'enseignement théorique et pratique de l'accessibilité dans l'aménagement et la construction et dans les médias aux contrats de prestations des hautes écoles spécialisées, des écoles professionnelles et du lycée technique de Berne.

Développement :

L'évolution démographique montre que la part des personnes porteuses d'un handicap, de naissance, suite à un accident ou au vieillissement, est en augmentation. Selon le rapport sur la politique du 3^e âge du canton de Berne de 2011, « l'environnement dans lequel les individus se déplacent, vivent et habitent doit être agencé de façon à rester utilisable même quand la mobilité physique est réduite, notamment en raison de l'âge. » L'environnement intérieur et extérieur doit donc être aménagé de manière à permettre à ces personnes de mener une vie aussi autonome que possible, et ce aussi longtemps que possible. Cela améliore leur bien-être et la perception qu'elles ont d'elles-mêmes et diminue les besoins en places d'EMS, extrêmement coûteuses.

Pour pouvoir aménager, construire et programmer des systèmes et des bâtiments accessibles à tous, tous les professionnels de l'aménagement, du bâtiment et des technologies de l'information concernés doivent être sensibilisés à cette approche et formés en conséquence.

Or de tels modules ou cycles d'enseignement sont aujourd'hui absents des programmes des hautes écoles spécialisées et des écoles professionnelles. Le niveau d'approfondissement de ce thème dépend de l'investissement des enseignants et enseignantes ou de l'école.

Se contenter de connaître des normes et des prescriptions et tenir compte de l'environnement social et culturel, comme mentionné par exemple dans le plan de formation de l'école professionnelle industrielle et artisanale de Berne (gibb) dans les filières architecture et génie civil, ne suffit pas à former et à sensibiliser durablement ces professionnels.